

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES
LE BOURG
71520 CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
 Nom : MORENO
 Prénoms : Valérie Laure Simone
 Profession ou qualité : Présidente
 Adresse : 1 rue du Bourg
 71520 CURTIL SOUS BUFFIERES
 Association : Curtil Fêtes et Loisirs

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Place des Fêtes

Du : 03/08/2025 à 16 heure(s) 00	Au : 03/08/2025 à 23 heure(s) 59
et Du : 04/08/2025 à 00 heure(s) 00	Au : 04/08/2025 à 02 heure(s) 00

A l'occasion de (4) : La fête du village

Fait à : CURTIL-SOUS-BUFFIÈRES

Le : 24/07/2025

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 008/2025

Le Maire de Curti-sous-Buffières

Vu la demande ci-dessus,
 Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique
 Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme MORENO Valérie Laure Simone
 est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3
 du : 03/08/2025 à 16 heure(s) 00 au : 03/08/2025 à 23 heure(s) 59
 du : 04/08/2025 à 00 heure(s) 00 au : 04/08/2025 à 02 heure(s) 00
 à (5) : Cour de la mairie

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.
 La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 24/07/2025

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie